

LA LÉGION D'HONNEUR

HISTOIRE DE L'ORDRE 1802-1815

Du Directoire à l'Empire

Les origines

L'histoire de la Légion d'honneur s'inscrit dans le droit fil de celle des Ordres de Chevalerie. Ces ordres avaient été créés par divers Rois de France dès le Moyen-Âge. Louis XI avait fondé l'Ordre de Saint Michel en 1469, Henri III, l'Ordre du Saint-Esprit en 1578. Mais c'est sans conteste l'Ordre de Saint-Louis, fondé par Louis XIV en 1693 et réservé aux officiers de l'Armée royale et de religion catholique, qui est le plus souvent cité comme étant l'ancêtre de la Légion d'honneur, non seulement en raison de la couleur de son ruban, mais aussi parce qu'il ne tenait compte que du mérite et non de la naissance.

La Révolution avait peu à peu aboli toutes les décorations de l'Ancien Régime qui heurtaient son esprit égalitaire et ressemblaient trop à des privilèges liés à la Royauté et à l'Aristocratie. L'article 1^{er} de la Constitution du 30 juillet 1791 déclare que « *Tout ordre de chevalerie, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance, sont supprimés en France* ». Cependant, le même article ajoute : « *L'Assemblée se réserve de statuer s'il y aura une décoration nationale unique qui pourra être accordée aux vertus, aux talents, aux services rendus à l'État* », ce qui prouve bien que ce n'est pas le concept de récompense des services rendus qui choque l'esprit révolutionnaire, mais le fait qu'auparavant cette reconnaissance n'allait qu'aux classes privilégiées.

Le Directoire, pour exprimer sa reconnaissance aux soldats qui s'étaient illustrés sur les champs de bataille, avait institué les « armes d'honneur », dont l'usage avait été codifié par l'arrêté du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) : fusil d'honneur aux grenadiers et soldats, baguettes d'honneur aux tambours, mousqueton ou carabine d'honneur aux troupes à cheval, trompette d'honneur aux trompettes, grenade d'or aux canonniers pointeurs, et sabre d'honneur aux officiers. La hache d'honneur fut ajoutée en l'an X pour récompenser les marins. Les bénéficiaires de ces armes gravées à leur nom recevaient un complément de solde et un brevet officiel.

Le fougueux Général Bonaparte, au cours des campagnes d'Italie et d'Égypte, avait très généreusement distribué nombre de ces armes d'honneur, car, proche de ses hommes, il avait compris leur besoin légitime de reconnaissance.

Ces armes présentaient pourtant l'inconvénient de ne pouvoir être portées en toutes circonstances. Murat s'en ouvre à Bonaparte dans une lettre de 1801 et lui fait part du souhait de ses hommes : « *Ils m'ont donc demandé, les braves, de porter des médailles où seraient représentées les marques d'honneur que vous leur avez accordées* ».

Devenu Premier Consul, Bonaparte avait, par ailleurs, observé combien les Français étaient restés sensibles aux superbes décorations arborées par les consuls et militaires étrangers qu'il recevait.

Tous ces éléments qui firent germer en son esprit l'idée de créer une récompense nationale prestigieuse.

Mais Bonaparte était entre-temps devenu un homme d'état et c'est en tant que tel qu'il va aborder cette tâche. Dès les premiers entretiens sur le sujet avec certains de ses collaborateurs, il développe le concept d'un Ordre national : « *La Constitution de 1791 avait bien fait de promettre des*

*récompenses nationales. Il faut tenir sa promesse ; il faut créer un Ordre qui soit le signe de la vertu, de l'honneur, de l'héroïsme, une distinction qui serve à la fois à la bravoure militaire et au mérite civil ».*¹

Il ne s'agit donc pas d'une simple décoration accordée une fois pour toute en récompense des services rendus, mais d'un **ordre** dont les membres auront à cœur, après leur réception, d'acquiescer des mérites nouveaux afin d'espérer pouvoir accéder à terme aux grades supérieurs. Ainsi, l'entrée dans l'Ordre n'est pas une fin, mais un commencement.

L'ordre est universel, ouvert aux civils comme aux militaires. Bonaparte se refuse à créer deux ordres, car, déclare-t-il, « *il n'y a qu'une seule nation* ».

Enfin, le nouvel Ordre récompense à vie des mérites acquis individuellement et non pas transmis par le renom de la famille au sein de laquelle on est né ; c'est pour éviter tout amalgame avec les anciens ordres aristocratiques le terme de « *chevalier* » sera écarté jusqu'en 1808 au profit de « *légionnaire* ».

Une commission présidée par Cambacérès élabore, au pas de charge, un projet de loi qui, en dépit de résistances diverses, de quatre séances du Conseil d'état et d'un système compliqué de navettes entre le Corps législatif et le Tribunal, sera adopté le 29 floréal an X (19 mai 1802) et proclamé « loi de la République » par le décret signé le 9 prairial an X (29 mai 1802), soit seulement trois mois après le début des travaux. Voilà qui en dit long sur l'importance que le Premier Consul accordait à la Légion d'honneur.

L'organisation primitive de l'Ordre

Le 29 floréal an X, une « *Légion d'honneur* » était créée. Elle était composée d'un grand conseil d'administration de 7 membres et de quinze (puis seize) cohortes auxquelles étaient affectés des biens nationaux portant 200 000 francs de rentes.

Sur le territoire de chaque cohorte devaient se trouver « *un hospice et des logements pour recueillir, soit les membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin* » (Titre premier - Article 9).

Bonaparte organise aussitôt le grand conseil d'administration qui comprend, de droit, les trois Consuls : Napoléon Bonaparte, Cambacérès et Lebrun ; le Sénat désigne le Général Kellermann, le Tribunal Lucien Bonaparte, le Conseil d'état Joseph Bonaparte. Le Corps législatif n'étant plus en session, Bernard Germain Étienne de Lacépède est désigné comme septième membre.

L'une des premières tâches du grand conseil d'administration fut de nommer un Grand Chancelier. Ce fut Lacépède. Violoncelliste, compositeur, musicologue à l'origine, cet intellectuel aussi brillant qu'éclectique avait été l'ami et le collaborateur de Buffon et avait enseigné au Muséum. Plus tard, il était devenu un fidèle du Général Bonaparte, et avait été élu Président du Sénat sous le Consulat. Il restera Grand Chancelier jusqu'à la fin de l'Empire et le redeviendra pendant les Cent-jours.

La Légion d'honneur sous l'Empire

Mise en place de la Légion d'Honneur :

Dès sa nomination, le Grand Chancelier Lacépède se met donc au travail pour organiser l'Ordre. Travailleur infatigable, il mène de front plusieurs grandes tâches.

¹ Certains historiens font allusion à Regnault de Saint-Jean-d'Angély qui avait fait remarquer au cours de cette même discussion que les États-Unis venaient de compléter leurs institutions par « *la création de l'Ordre de Cincinnatus* ». Or il y a manifestement confusion avec « *The Society of the Cincinnati* », formée par des officiers de l'armée continentale (et certains officiers de l'armée française engagés à leurs côtés) lors de la Révolution américaine, et qui n'est pas un ordre national, même si George Washington en accepta la présidence.

Le Siège :

Lacépède se met en quête d'un bâtiment qui sera le Siège de la Chancellerie. L'hôtel de Salm construit en 1782-87 par le prince Frédéric de Salm Kyrbourg sera finalement acheté le 3 mai 1804. Le bâtiment est en très mauvais état et sa restauration exigera beaucoup de temps et d'énergie.

L'hôtel de Salm abrite toujours la Grande Chancellerie ainsi que le Musée de la Légion d'honneur.

Les premières nominations :

Il échoit également au Grand Chancelier de faire procéder aux premières nominations. Selon l'article premier, titre II, de la loi de fondation, « *sont membres de la Légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur* ». Pour les autres nominations, Lacépède s'attache au traitement individuel des dossiers et à la rédaction des listes qui se succèdent jusqu'en 1804. Non seulement il étudie chaque cas, mais il joint une lettre de félicitation personnelle aux récipiendaires.

Finalement, 9172 dossiers sont retenus : 90% de militaires et 10% de civils.

L'insigne de la Légion d'honneur :

La Légion et ses Cohortes ayant vu le jour, il fallait songer à leur phalère² : il faut au nouvel Ordre un insigne. On se perd en conjectures sur l'origine de l'étoile. Peut-être est-elle inspirée de l'astre qui figurait sur les premières armoiries des Bonaparte. Le peintre David en aurait, dit-on, fourni les premières esquisses.



C'est, en tout cas, le bijoutier Halbout qui en produira le premier modèle : une étoile émaillée de blanc à 5 rayons doubles entourée d'une couronne de feuillage avec, au centre, un médaillon d'or ceinturé d'émail bleu portant, à l'avant, le profil de Napoléon entouré de la légende « Napoléon, Empereur des Français », et, au revers, une Aigle, tête tournée à gauche, cerclée de la devise « Honneur et Patrie ». L'étoile est suspendue à un ruban moiré rouge, héritier de celui de l'Ordre de Saint-Louis. Le second modèle impérial (1806) sera surmonté de la couronne impériale. Le troisième (1808) sera une étoile plus grande munie d'une couronne mobile à 8 branches. Une dizaine de variantes de cette « étoile » qui fut par la suite appelée « croix » se succéderont jusqu'à nos jours.

Les insignes distinguent les grades et dignités. À l'origine, il y a deux médailles : le petit aigle (étoile d'argent) des légionnaires, l'aigle d'or des officiers, commandants et grands officiers. En 1805, il est ajouté le Grand Aigle ou Grande décoration.

Enfin, en 1808, les légionnaires prennent le nom de Chevalier. L'Ordre comprend 3 grades : Chevalier³, Officier, Commandant (qui deviendra Commandeur en 1816) et 2 dignités : Grand Officier et Grand' Croix. Cette hiérarchie existe toujours.

Les premières remises d'insignes

Les nominations effectuées, il faut maintenant recevoir dans l'Ordre les nouveaux nommés.

Le décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804) instaure un protocole qui régleme les cérémonies, les préséances, les honneurs civils et militaires.

² Distinction composée d'un petit disque de métal précieux, en général ouvragé, porté sur la poitrine suspendu à une lanière de cuir, décernée par les généraux romains aux hommes valeureux.

³ Le titre de « chevalier au titre de la Légion d'honneur » ne permettait pas d'entrer dans la noblesse d'Empire. Il fallait justifier d'un revenu d'au moins 3 000 francs pour pouvoir obtenir une lettre patente et devenir « chevalier d'Empire »

À Saint-Louis des Invalides :

Napoléon souhaitait, symboliquement, remettre les premiers insignes le 14 juillet 1804 aux plus hauts personnages du pays. Mais, comme c'est un samedi, ce sera finalement la date du dimanche 15 juillet 1804 qui sera retenue.

Ce jour-là, en Saint-Louis des Invalides, l'Empereur, accompagné de l'Impératrice Joséphine, qui apparaît pour la première fois dans une cérémonie publique, assiste à l'office, lequel sera d'ailleurs boudé par une soixantaine d'officiers dont Augereau.

Le sermon est remplacé par un discours du Grand Chancelier qui se termine par ces mots : « *Honneur, Patrie, Napoléon ! Soyez à jamais la devise sacrée de la France et le gage de son éternelle prospérité* ».

Les grands officiers du nouvel Ordre prêtent alors serment appelés par le Grand Chancelier. Puis Napoléon s'adresse aux autres grades : « *Commandants, officiers et légionnaires, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elle a consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal ; enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos institutions. Vous le jurez ?* ». La réponse fut, bien entendu, un unanime « Je le jure ! », suivi de cris de « Vive l'Empereur ! ».

On voit que le serment porte à la fois sur les principes de liberté et d'égalité hérités de la Révolution, la rupture avec l'Ancien Régime et la fidélité à la personne de l'Empereur.⁴

Après la distribution des insignes, un *Te Deum* retentit dans la nef, mettant fin à cette première cérémonie. Elle avait été réservée aux personnages les plus importants de l'État, même si quelques figures populaires y furent décorées, comme le célèbre Coignet, qui fut étonné, et ravi, de se voir appeler avant ses propres officiers qui venaient après lui dans l'ordre alphabétique.

Au camp de Boulogne :

Après la réception dans l'Ordre des grands noms de l'Empire, Napoléon souhaite honorer les moins connus, mais non les moins braves, de son Armée, ceux dont il voulait faire une élite véritablement populaire.

Le 16 août 1804, dans le vallon de Terlincthun, à côté de Boulogne-sur-Mer où la Grande Armée s'activait aux préparatifs d'invasion de l'Angleterre, l'Empereur vint présider à la décoration de quelque 2000 soldats et 13 civils.

C'est un spectacle grandiose. 100 000 hommes sont rassemblés en un immense demi-cercle sur les gradins de cet amphithéâtre naturel. « *On a trouvé rarement autant de baïonnettes rassemblées* » notera Napoléon. Les récipiendaires sont placés à l'avant. Près du trône, sur une estrade ornée de drapeaux pris à l'ennemi et surmontée d'une couronne d'or, la musique, qui ne compte pas moins de 1800 tambours. Les insignes à distribuer sont placés dans un casque et un bouclier ayant appartenu, dit-on, à du Guesclin et à Bayard.

Après le discours du Grand Chancelier Lacépède, les récipiendaires prêtent serment et la distribution commence, par grade dans la Légion d'honneur et, l'Empereur y tenait, par ordre alphabétique, indépendamment des grades dans l'Armée. Il est à noter que l'Armée de terre et la Marine sont récompensées à parts égales, plan d'invasion de l'Angleterre oblige.

Pour la petite histoire, des navires anglais vinrent échanger quelques salves avec la Marine Française au cours de la cérémonie, peut-être pour se rappeler au bon souvenir de l'Empereur.

Ce fut l'occasion d'un ajout pittoresque à la grande distribution puisque, en rentrant à Boulogne, l'Empereur, raconte le Baron de Marbot dans ses mémoires, avisant un brick anglais qui venait narguer la batterie derrière laquelle il passait avec ses maréchaux, écarta un chef de pièce, pointa le mortier... et rata sa cible de peu ; le Général Marmont ne fut pas plus heureux ; le caporal, récupérant sa pièce pointa à son tour et coula le bâtiment ennemi. Napoléon attachait immédiatement la croix à l'habit de l'adroit artilleur.

⁴ Le serment de fidélité, adapté au régime en vigueur, fut exigé des légionnaires jusqu'en 1870. Il fit un bref retour de 1941 à 1944, sous le Régime de Vichy.

La journée se termina par un immense défilé qui dura plus de 3 heures.
Le soir, un Te Deum fut chanté en l'église Saint-Nicolas.

Les Cohortes :

La loi fondatrice du 29 floréal an X (19 mai 1802) organisait, rappelons-le, une Légion d'honneur divisée en « Cohortes » dotées de biens nationaux portant 200 000 francs de rente. Derrière cette terminologie héritée de celle de l'armée romaine (dont chaque légion était divisée en 10 cohortes de 600 hommes environ), se cache un ambitieux projet de création d'un véritable corps intermédiaire de l'État.

Ces Cohortes avaient à leur tête un Chef prestigieux (14 Maréchaux d'Empire et 2 Vice-amiraux) et étaient administrées par un Chancelier et un Trésorier. Chacune d'elles était composée de 7 Grands officiers, 20 Commandants, 30 Officiers et 350 Légionnaires. Elles étaient chargées de payer les traitements de leurs membres, de gérer leur hospice et leurs maisons de retraite.

Sur le papier, ces Cohortes étaient riches, puisque leur ensemble en faisait le premier propriétaire foncier de France.

En réalité, les Cohortes, qui devaient créer une fraternité, une solidarité entre légionnaires et un appui sûr pour le pouvoir, n'eurent jamais les moyens de faire face à leurs obligations⁵. Les raisons en sont multiples ; les principales sont la médiocrité des biens nationaux qui restaient en 1802 : bâtiments vétustes, terres dispersées et infertiles etc., le développement de la Légion d'honneur qui comptait environ 32 000 membres vivants en 1814, et la générosité des traitements : de 250 à 3000 Francs selon le grade, sommes qui permettaient à l'époque de vivre confortablement.⁶

Finalement, le 28 février 1809, les Cohortes seront rattachées à l'administration centrale et disparaîtront de fait.

Dans notre région, la Deuxième Cohorte, qui regroupait les départements de l'Aisne, des Ardennes, de Jemmapes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, avait pour « *Chef-lieu l'Abbaye de Saint-Waast-d'Arras* », et pour Chef Mortier, maréchal d'Empire, colonel général de la Garde Impériale.

Les Maisons de la Légion d'honneur :

Les Maisons proprement dites :

Dès 1805, l'Empereur avait pensé à créer une institution réservée aux filles des Légionnaires. Si les garçons pouvaient suivre la voie toute tracée des Lycées et des Écoles, les filles devaient avoir, elles aussi, leur avenir assuré. Ce fut l'objet des Maisons de la Légion d'honneur.

La première fut établie en 1807 au Château d'Écouen et ce fut Madame Campan, ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, qui en devint « Surintendante ».

Très satisfait du résultat, Napoléon fit ouvrir par le Grand Chancelier Lacépède une deuxième Maison à l'Abbaye de Saint-Denis, dirigée par Madame du Bouzet.

L'Empereur tient manifestement à faire de ces demoiselles de bonnes épouses pour ses glorieux soldats. Il écrit en 1807 au Grand Chancelier « *Presque toute la science qui sera enseignée doit être celle de l'Évangile. Je désire qu'il en sorte non des femmes agréables mais des femmes vertueuses, que leurs agréments soient de mœurs et de cœur* ». Il ne veut point de femmes trop savantes : « *une bonne connaissance de la langue, un peu de géographie et d'histoire, mais bien se garder de leur montrer le latin, ni aucune langue étrangère* ». Il ajoute néanmoins : « *On peut enseigner aux plus âgées un peu de botanique et leur faire un léger cours de physique et encore tout cela peut-il avoir des inconvénients* ». Par contre, les travaux manuels occupent les

⁵ L'exception qui confirme la règle est celle de la 15^{ème} cohorte, sise au Château de Chambord, bénéficiant d'un domaine d'un seul tenant et dont le chef était Augereau.

⁶ À titre de comparaison, les traitements actuels s'échelonnent de 6 à 37 € par an, et ce, uniquement pour les militaires et à certaines conditions : citations, blessures !

trois-quarts de la journée des élèves et les arts sont représentés uniquement par la danse, qui sert également d'éducation physique, et la musique vocale.

Les Maisons d'orphelines de la Légion d'honneur :

Un décret du 15 juillet 1810 institue six Maisons ou Couvents « destinés à recueillir et à élever les orphelines dont les pères sont morts officiers ou chevaliers de la Légion d'honneur, ou à notre service dans quelque grade que ce soit, pour la défense de l'État, ou dont les mères étant mortes, les pères sont appelés par notre service hors de l'Empire ». L'enseignement dispensé est essentiellement pratique. Les maisons sont placées sous la protection de la Reine Hortense et dirigées par « la Congrégation religieuse existant sous le nom de Dames de la Congrégation des Orphelines. L'établissement formé à Paris sous le titre de Maison de la Mère de Dieu sera le chef-lieu de la Congrégation ».

Seulement trois établissements seront ouverts : en 1811, à Paris, à l'hôtel de Corberon dans le Marais et dans l'ancien Couvent des Loges en forêt de Saint-Germain et, en 1813, dans l'Abbaye des Barbeaux près de la Forêt de Fontainebleau. Cette dernière est fermée dès 1814.

Les projets de l'abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et du Mont Valérien ne verront jamais le jour.⁷

Aujourd'hui, il n'existe plus de tout cela que deux Maisons de la Légion d'honneur : l'une à Saint-Denis (Lycée et classes préparatoires) et la seconde aux Loges, en Forêt de Saint-Germain (Collège).

La Légion d'honneur était donc une institution étroitement liée à Napoléon Bonaparte qui l'avait imaginée, créée en un temps record, structurée rationnellement, et organisée en un ensemble complet et cohérent qui prenait en compte les intérêts des Légionnaires de leurs enfants.

L'Ordre jouissait, dans toutes les couches de la population, d'un prestige unique que même la création d'autres ordres napoléoniens ne vint jamais ternir⁸.

L'Ordre enfin avait établi une véritable méritocratie ouverte à tous les mérites et aux mérites de tous.

Il y avait tout lieu de craindre qu'à la Restauration, cette prestigieuse création ne survive pas.

Jean-Claude Guégand
Secrétaire départemental de la
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur

⁷ La Congrégation de la Mère de Dieu existe toujours en France et à l'étranger, mais n'a plus aucun lien avec la Légion d'honneur.

⁸ L'Empereur avait envisagé la création de l'ordre, uniquement militaire, des Trois Toisons d'Or (1809) qui ne fut jamais décerné et avait créé l'Ordre de la Réunion (1811), ordre « européen », qui compta 1622 membres.